

Capacités nationales et contamination résiduelle

Mali



Genève, février 2015

Le Centre international de déminage humanitaire – Genève (CIDHG) est une organisation internationale dont le siège est en Suisse. Regroupant diverses équipes d'experts, il a pour vocation l'élimination des mines, des restes explosifs de guerre et autres engins explosifs dangereux. Par le biais de ses travaux de recherche, de l'élaboration des normes et de la dissémination du savoir, le CIDHG encourage le renforcement des capacités dans les pays touchés par les mines. Le Centre travaille en collaboration avec les autorités nationales et locales pour les aider à planifier, coordonner, mettre en œuvre, suivre et évaluer les programmes de lutte antimines. Il veille également à l'application des dispositions de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de la Convention sur les armes à sous-munitions ainsi qu'à celle d'autres instruments pertinents du droit international. Le CIDHG respecte les principes humanitaires fondamentaux: humanité, impartialité, neutralité et indépendance.

© Centre international de déminage humanitaire – Genève

Les dénominations employées dans cette publication et la présentation des documents qui y figurent n'impliquent en aucun cas l'expression d'une quelconque opinion de la part du CIDHG sur le statut juridique de tel ou tel pays, territoire ou groupe armé ou sur le tracé de ses frontières ou limites.

Table des matières

Liste des abréviations	5
Sommaire	7
Introduction	11
Contexte de l'étude.....	11
Situation du pays.....	11
Origine, nature et ampleur du problème de la contamination par des mines/restes explosifs de guerre (REG).....	11
Historique de la création du programme national de lutte contre les mines/REG	14
Principaux protagonistes	14
La Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères (CNLPAL) ..	14
Le programme d'action présente deux grands axes autour desquels s'articule l'approche stratégique.....	14
Les Forces de défense et de sécurité du Mali.....	14
Historique du renforcement des capacités nationales	16
La réforme du secteur de la sécurité.....	16
La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	16
La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)	16
Le Service de la lutte antimines des nations Unies (SLAM/UNMAS)	17
La Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères (CNLPAL) ..	19
Les normes nationales en matière de sécurité physique et gestion des stocks (SPGS) .	19
Les équipes WIT (Weapons Intelligence Teams).....	19
Les activités de renforcement des capacités	20
Le programme de travail MINUSMA/UNMAS 2014-2015.....	20
La Mission de formation de l'Union européenne au Mali (EUTM Mali)	21
Principales conclusions: bonnes pratiques, principales difficultés et enseignements.....	23
Bonnes pratiques.....	23
Intégration de la lutte antimines dans les RCSNU concernées	23
Activités de formation ouvertes à tous proposées très tôt.....	23
Priorité accordée au renforcement des capacités et démarche proactive du SLAM/UNMAS.....	23
Efficacité de la coordination.....	23
Appropriation nationale.....	23
Principales difficultés et enseignements	23
Initiatives en matière de formation	23
Intégration du personnel qualifié.....	24
Pérennité des projets.....	24

Annexes 25
Annexe I: Liste des personnes interrogées 25

Liste des abréviations

ALPC	Armes légères et de petit calibre
ALTF	Détachement de liaison et d'expertise (<i>Advanced Liaison Task Force</i>)
ANLAM	Autorité nationale de l'action contre les mines
AP	Antipersonnel
AQMI	Al-Qaïda au Maghreb islamique
AV	Antivéhicule
CASM	Convention sur les armes à sous-munitions
CCAC	Convention sur certaines armes classiques
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CIDHG	Centre international de déminage humanitaire – Genève
CIMAP	Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel
CNITMA	Commission nationale pour l'interdiction totale des mines antipersonnel
CNLPAL	Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères
CPADD	Centre de perfectionnement aux actions post-confliktuelles de déminage et de dépollution
DCA	<i>Danish Church Aid</i>
DMHTA	Direction du matériel, des hydrocarbures et des transports des armées
DOMP	Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies
EEI	Engin explosif improvisé (<i>Improvised Explosive Device</i> ou <i>IED</i>)
EOD	Neutralisation des explosifs et munitions (<i>Explosive Ordnance Disposal</i>)
ER	Éducation au risque
EUTM	Mission de formation de l'Union européenne au Mali (<i>European Union Training Mission</i>)
FAMa	Forces armées maliennes
FDSM	Forces de défense et de sécurité du Mali
FF	Formation de formateurs
FSD	Fédération Suisse de déminage
GSZ	Gestion de la sécurité des zones
IATG	Directives techniques internationales sur les munitions (<i>International Ammunition Technical Guidelines</i>)
IEDD	Neutralisation des engins explosifs improvisés (<i>Improvised Explosive Device Disposal</i>)
IMSMA	Système de gestion de l'information pour la lutte antimines (<i>Information Management System for Mine Action</i>)
MAG	Groupe consultatif sur les mines (<i>Mines Advisory Group</i> ou <i>MAG</i>)
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (<i>United Nations Multidimensional Integrated Stabilisation Mission in Mali</i>)

MISMA	Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine
MNE	Munition non explosée (<i>Unexploded Ordnance</i> ou <i>UXO</i>)
MSB	<i>Swedish Civil Contingencies Agency</i>
NILAM	Normes internationales de l'action contre les mines
PE	Partenaire d'exécution
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
POP	Procédure opérationnelle permanente
RCSNU	Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies
REG	Restes explosifs de guerre
SLAM/UNMAS	Service de la lutte antimines des Nations Unies (<i>United Nations Mine Action Service</i>)
SPGS	Sécurité physique et gestion des stocks
TDI	<i>The Development Initiative</i>
UE	Union européenne
WIT	Équipe de renseignement sur les armes (<i>Weapons Intelligence Team</i>)

Sommaire

Introduction

La présente étude de cas s'inscrit dans le cadre d'un travail de recherche plus vaste entrepris par le CIDHG sur les capacités nationales et la contamination résiduelle. Elle se fonde à la fois sur des recherches documentaires et sur les conclusions d'une mission menée par le CIDHG au Mali en mars 2014. La liste complète des personnes interrogées au cours de cette mission figure en annexe 1.

L'objet de ce rapport est de présenter l'expérience du Mali en matière de renforcement des capacités nationales de déminage pour lutter contre la contamination résiduelle et de décrire les bonnes pratiques mises au jour et les enseignements y afférents.

Compte tenu du conflit qui sévit actuellement dans le nord du pays, cette étude de cas se concentre sur le renforcement des capacités des acteurs nationaux de la lutte antimines dans le but non pas d'éliminer spécifiquement la contamination résiduelle mais de lutter de manière plus générale contre la contamination par les mines/restes explosifs de guerre (REG).

Suite au conflit armé qui a éclaté dans le nord du Mali en janvier 2012, le pays est actuellement confronté à un problème de contamination par des mines antivéhicule (mines AV), des munitions non explosées (MNE) et des engins explosifs improvisés (EEI). Cette contamination touche principalement les régions du nord et du centre du pays (voir carte ci-après). À la date de mars 2014, aucun rapport ne confirmait la présence de mines antipersonnel (mines AP).

La Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères (CNLPAL)

Le Mali a fait partie des premiers pays à instaurer une Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères (CNLPAL) en 1996.¹ La commission organise annuellement des missions de sensibilisation à l'intérieur du pays sur la problématique des armes légères ainsi que des activités de formation à l'intention du personnel de l'administration publique et des représentants de la société civile. Il s'agit d'un organisme interministériel qui comprend l'ensemble des divisions des Forces de défense et de sécurité du Mali (FDSM). Elle est directement rattachée au Cabinet du Président, ce qui renforce sa crédibilité et sa visibilité.

Le Service de la lutte antimines des Nations Unies (SLAM/UNMAS)

Le SLAM/UNMAS a offert son soutien au Mali peu de temps après le déclenchement du conflit armé en 2012. À la demande du Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (DOMP), il s'est rapidement déployé au Mali en janvier 2013 en appui à la résolution 2085 du Conseil de sécurité des Nations Unies (RCSNU). L'équipe sur le terrain a procédé à une évaluation d'urgence des menaces liées à des engins explosifs ainsi que des besoins en matière d'enquête sur les REG, de déminage et d'éducation au risque.

Le programme SLAM/UNMAS au Mali s'articule autour de trois grands domaines stratégiques:

1. Protéger les civils et faciliter l'accès humanitaire.

¹ Décret n°96-304/P-RM du 14 novembre 1996 portant création de la commission. Voir également : <http://www.un.int/wcm/webdav/site/mali/shared/documents/fr/discours/1164095540.pdf>.

2. Offrir une assistance technique pour donner aux acteurs nationaux de la lutte antimines les moyens d'atténuer les menaces posées par les explosifs.
3. Offrir à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) une assistance technique sur l'atténuation des risques liés aux engins explosifs dans la réalisation de son mandat.

Le SLAM/UNMAS travaille en étroite collaboration avec la CNLPAL pour lui donner progressivement les moyens de prendre la direction des activités de coordination de la lutte antimines et de se conformer aux obligations qui lui incombent au titre de traités régionaux et internationaux.

S'agissant du deuxième domaine stratégique, il collabore avec plusieurs partenaires d'exécution (PE) pour atteindre les objectifs de l'ensemble des trois domaines stratégiques. Ses activités comprennent une formation à la neutralisation des explosifs et munitions (EOD) et à la gestion en toute sécurité des stocks d'armes et de munitions plus spécifiquement destinée aux agents des FDSM.

Le renforcement des capacités a également été mis en œuvre au moyen d'une formation sur le tas. Les militaires ayant obtenu leur qualification EOD niveau 3 ont été affectés à des équipes de PE pour une durée de trois mois au minimum, chacun d'entre eux rejoignant une équipe de déminage. L'objectif était de leur donner la possibilité de mettre en pratique leurs connaissances en EOD et de perfectionner leurs compétences grâce à une formation sur le terrain. Les activités ont essentiellement porté sur la destruction de stocks d'armes et de munitions. L'un des PE, *The Development Initiative* (TDI), indique que cette collaboration en matière de renforcement des capacités a été très constructive, ajoutant qu'elle s'est traduite par un resserrement des liens entre le SLAM/UNMAS et l'armée et par une amélioration de la sécurité des opérations sur le terrain.

Le programme de travail MINUSMA/UNMAS 2014-2015 met l'accent sur la nécessité de proposer de nouvelles formations spécialisées au personnel des FDSM, précisant qu'il conviendrait pour ce faire de travailler en étroite collaboration avec la Mission de formation de l'Union européenne au Mali (EUTM Mali). L'objectif à plus longue échéance est de faire en sorte que dans le domaine de la neutralisation des explosifs et munitions, le pays dispose à terme de quatre équipes issues du génie militaire (qui seraient déployées dans tout le pays) et d'une équipe issue du secteur de la sécurité civile (qui serait déployée en tout premier lieu à Bamako, pour parer à d'éventuelles menaces terroristes).

Principales conclusions: bonnes pratiques, principales difficultés et enseignements

Bonnes pratiques

Plusieurs bonnes pratiques ressortent des activités de renforcement des capacités mises en place au Mali, notamment:

Intégration de la lutte antimines dans les RCSNU concernés

L'intégration de la lutte antimines dans les RCSNU, au plus haut niveau, a permis d'accroître la visibilité du secteur, ce qui a ouvert la voie à de futures activités et à un soutien externe. À noter à cet égard que la RCSNU 2100 (2013) fait expressément référence aux activités de formation à la lutte antimines et autres formes d'appui dans ce domaine et à la gestion des armes et munitions.

Activités de formation ouvertes à tous proposées très tôt

La décision du SLAM/UNMAS de proposer très tôt des activités de renforcement des capacités aux FDSM (toutes divisions confondues) a facilité la coordination et la collaboration, tout en resserrant la relation de confiance entre les deux organisations. La mise en place en amont d'activités de formation a permis d'indiquer clairement aux partenaires nationaux que le SLAM/UNMAS était résolu à travailler en étroite collaboration avec eux.

Priorité accordée au renforcement des capacités et démarche proactive du SLAM/UNMAS

Le fait que le programme SLAM/UNMAS au Mali ait d'emblée mis l'accent sur le renforcement des capacités a permis de faire du renforcement des capacités une composante à part entière de nombreuses activités. Cette initiative a également contribué à souligner à quel point il était important de travailler en étroite collaboration avec les principaux partenaires nationaux. Plusieurs PE et acteurs nationaux ont clairement indiqué que cette démarche proactive de la part du SLAM/UNMAS avait fortement contribué à faire du renforcement des capacités une priorité.

Efficacité de la coordination

Nul doute que l'efficacité de la coordination entre tous les acteurs internationaux (SLAM/UNMAS, EUTM et PE), mais aussi entre acteurs internationaux et parties prenantes nationales, a favorisé le développement d'un esprit de partenariat et un échange d'informations constructif dans le cadre du programme Mali.

Appropriation nationale

Le cas du Mali illustre clairement comment le fait d'impliquer les parties prenantes dès le départ peut renforcer la détermination nationale et internationale à promouvoir l'appropriation nationale, notamment par le biais d'activités de renforcement des capacités.

Principales difficultés et enseignements

Initiatives en matière de formation

La décision du SLAM/UNMAS de former à la neutralisation des explosifs et munitions plusieurs agents de différentes divisions des FDSM a joué un rôle majeur dans les premières phases du programme. Elle a resserré la relation de confiance entre les FDSM et le SLAM/UNMAS et clairement souligné l'importance accordée par le SLAM/UNMAS au renforcement des capacités nationales. C'est sciemment que le Service de la lutte antimines des Nations Unies a décidé d'inviter des représentants de toutes les divisions des FDSM à participer au programme, et il a incontestablement atteint son objectif premier. Il convient cependant de noter qu'une partie des agents des FDSM ayant suivi la formation n'ont pas eu la possibilité de mettre en application les connaissances acquises après avoir repris leurs fonctions, à l'image des policiers de la circulation.

Sur les 20 agents ayant suivi la formation en EOD de niveau 3 au Bénin, seuls six ont réussi les épreuves, ce qui laisse supposer que le niveau de formation était trop élevé. Le SLAM/UNMAS est parfaitement conscient de la situation et, à l'avenir, il accordera une plus grande attention au profil des participants, en vue d'assurer la pérennité de ce projet. L'autre enseignement tiré de cette expérience a trait à la nécessité de proposer une formation EOD de niveau 1 aux participants sans expérience préalable.

Intégration du personnel qualifié

Plusieurs personnes interrogées nous ont fait part des difficultés liées à l'insuffisance de structures permettant d'intégrer/encadrer les agents qualifiés des FDSM.

L'objectif premier consistant à former des agents et à renforcer les connaissances techniques au niveau national a été atteint. Le deuxième objectif, visant à intégrer l'EOD dans un programme de formation national, y compris la formation de formateurs (FF), a été qualifié d'étape cruciale par de nombreuses personnes interrogées.

Des représentants de haut niveau des FDSM ont mis l'accent sur la nécessité de créer un centre de coordination des opérations d'EOD pour assurer une coordination et un échange d'informations efficaces. Un certain nombre d'acteurs pensent qu'un centre de ce type pourrait jouer un rôle important dans l'intégration d'agents qualifiés en EOD, lesquels pourraient également participer à des activités de FF afin de promouvoir la pérennité des enseignements. Plusieurs personnes interrogées ont souligné que ce centre de coordination pourrait jouer un rôle majeur en favorisant le partage d'informations aussi bien au sein des FDSM qu'entre le public et les FDSM.

Pérennité des projets

Comme cela se produit pour pratiquement toutes les activités de renforcement des capacités, assurer la durabilité des projets est un défi. Indépendamment de la qualité des projets de formation, leur viabilité à long terme dépend de plusieurs facteurs, notamment des ressources disponibles, des possibilités de mettre en pratique les connaissances acquises et de l'existence d'une chaîne de commandement efficace. Or, la plupart de ces facteurs échappent au contrôle des organisations chargées de dispenser les activités de formation, d'où une faible emprise sur la pérennité des projets. Ce paradoxe met en lumière une difficulté très fréquemment rencontrée dans le domaine du renforcement des capacités nationales et qui n'est pas propre au seul secteur de la lutte antimines.

Introduction

Contexte de l'étude

La présente étude de cas s'inscrit dans le cadre d'un travail de recherche plus vaste entrepris par le CIDHG sur les capacités nationales et la contamination résiduelle. Elle se fonde à la fois sur des recherches documentaires et sur les conclusions d'une mission menée par le CIDHG au Mali en mars 2014. La liste complète des personnes interrogées au cours de cette mission figure en annexe 1.

L'objet de ce rapport est de présenter l'expérience du Mali en matière de renforcement des capacités nationales de déminage pour lutter contre la contamination résiduelle et de décrire les bonnes pratiques mises au jour et les enseignements y afférents.

Compte tenu du conflit qui sévit actuellement dans le nord du pays, cette étude de cas se concentre sur le renforcement des capacités des acteurs nationaux de la lutte antimines dans le but non pas d'éliminer spécifiquement la contamination résiduelle mais de lutter de manière plus générale contre la contamination par les mines/restes explosifs de guerre (REG).

Situation du pays

Le Mali est un pays enclavé d'Afrique de l'Ouest qui compte une population d'environ 15 millions d'habitants. Dix pour cent des habitants vivent dans les trois régions septentrionales de Gao, Kidal et Tombouctou, lesquelles représentent les deux tiers de l'ensemble du territoire national.² Le Mali est entouré au nord par l'Algérie, à l'est par le Niger, au sud par le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et la Guinée et à l'ouest par le Sénégal et la Mauritanie. En termes de santé, d'éducation et de revenus, le Mali se classait en 2013 au 176^e rang des 187 pays de l'Indice de développement humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).³ Sa superficie est de 1 240 192 km².

Origine, nature et ampleur du problème de la contamination par des mines/restes explosifs de guerre (REG)

Suite au conflit armé qui a éclaté dans le nord du Mali en janvier 2012, le pays est actuellement confronté à un problème de contamination par des mines antivéhicule (mines AV), des munitions non explosées (MNE) et des engins explosifs improvisés (EEI). Cette contamination touche principalement les régions du nord et du centre du pays (voir carte ci-après). À la date de mars 2014, aucun rapport ne confirmait la présence de mines antipersonnel (mines AP).⁴

Suite à sa ratification par le Mali, la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (CIMAP) est entrée en vigueur dans le pays en mars 1999. En 2001, le Mali a déclaré que ni le gouvernement ni les rebelles Touareg n'avaient utilisé de mines AP et qu'il n'existait aucune zone minée sous sa juridiction ou son contrôle.⁵ En conséquence, le Mali n'a pas fait demande de prolongation du délai prescrit à l'article 5 de la CIMAP l'obligeant à recenser et détruire toutes les mines AP dans les zones sous sa juridiction ou son contrôle dans un délai de 10 ans (arrivant à échéance le 1^{er} mars 2009).⁶ Le Mali a affirmé n'avoir jamais fabriqué ni exporté de

² Voir : <http://www.worldbank.org/en/country/mali/overview>

³ http://en.wikipedia.org/wiki/List_of_countries_by_Human_Development_Index#Complete_list_of_countries

⁴ Programme SLAM/UNMAS au Mali

⁵ Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, <http://www.apminebanconvention.org/states-parties-to-the-convention/mali/>

⁶ CIMAP, *Ibid.*

mines AP. Dans son rapport établi conformément à l'article 7 de la CIMAP, il indique avoir détruit 5627 mines AP et 4131 mines AV stockées et avoir conservé 600 mines AP et 300 mines AV à des fins d'instruction du personnel.⁷

En septembre 2009 et septembre 2010, le Mali a signalé l'existence de 80 zones minées dans les régions septentrionales de Tombouctou et Kidal. En dépit de la déclaration répétée de l'existence de ces zones minées, l'étendue précise de la contamination ne semble pas avoir été établie.⁸

Le Mali est également Partie à la Convention sur les armes à sous-munitions (CASM), entrée en vigueur en décembre 2010. Il a aussi ratifié la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) et adhéré aux Protocoles II et V à la CCAC.⁹

Le nombre de victimes de REG a fortement augmenté, Diabaly, Douentza, Konna et Gao figurant parmi les villes les plus lourdement touchées.¹⁰ Selon certains rapports, des mines AV auraient été posées aux alentours de la ville de Gao, apparemment par l'organisation Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI).¹¹ En mars 2013, le SLAM/UNMAS a indiqué avoir reçu des informations selon lesquelles des mines AV étaient en cours d'enlèvement dans la région de Kidal.¹² Bien que la présence d'EEI et de mines AV ait été signalée à plusieurs reprises par les Nations Unies, aucun élément ne permet d'indiquer celle d'armes à sous-munitions.¹³

⁷ République du Mali (2005). Rapport annuel établi conformément à l'article 7 de la CIMAP (mesures de transparence), Formule D, consultable à l'adresse : http://www.apminebanconvention.org/fileadmin/pdf/other_languages/french/MBC/clearing-mined-areas/Art7Report-Mali-2005-fr.pdf

⁸ Campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel (ICBL) et Coalition contre les armes à sous-munitions (CMC) (2013a).

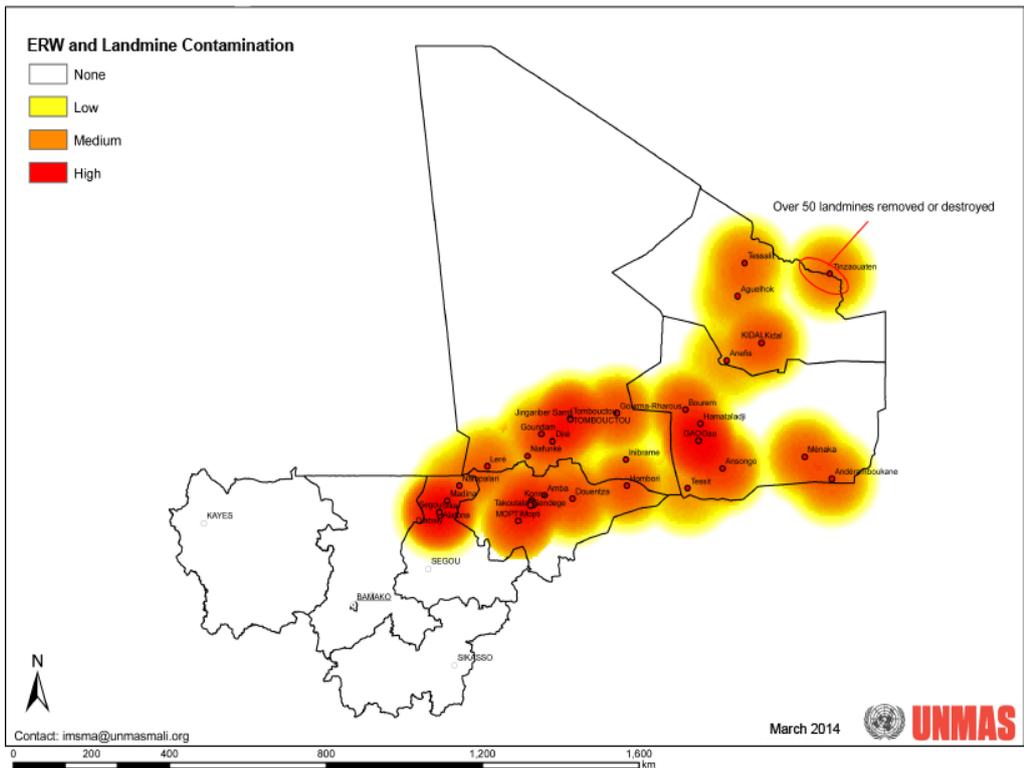
⁹ http://www.the-monitor.org/index.php/cp/display/region_profiles/find_profile/ML/2014

¹⁰ Campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel (ICBL) et Coalition contre les armes à sous-munitions (CMC) (2013a).

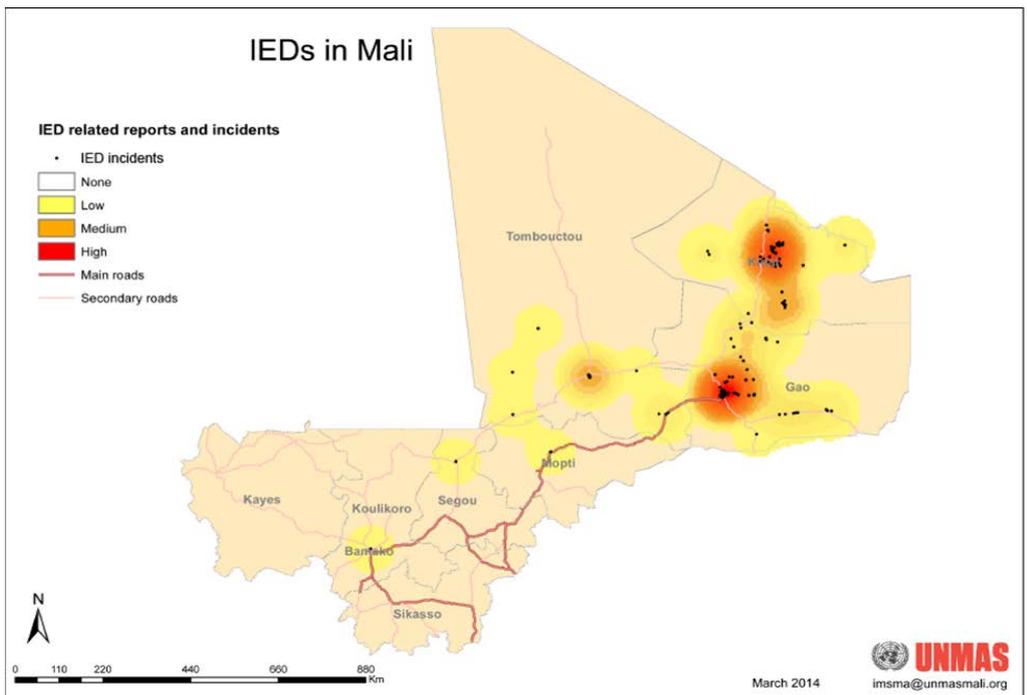
¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

¹³ (À la date de mars 2013) *ibid.*



Carte de la contamination par des mines terrestres et des REG au Mali transmise par le SLAM/UNMAS¹⁴



Présence signalée et incidents liés à des engins explosifs improvisés au Mali¹⁵

¹⁴ Carte transmise par le Programme SLAM/UNMAS au Mali, 27 mars 2014
¹⁵ *Ibid.*

Historique de la création du programme national de lutte contre les mines/REG

Principaux protagonistes

La Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères (CNLPAL)

Le Mali a fait partie des premiers pays à instaurer une Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères (CNLPAL) en 1996.¹⁶ La commission organise annuellement des missions de sensibilisation à l'intérieur du pays sur la problématique des armes légères ainsi que des activités de formation à l'intention du personnel de l'administration publique et des représentants de la société civile. Il s'agit d'un organisme interministériel qui comprend l'ensemble des divisions des Forces de défense et de sécurité du Mali (FDSM). Elle est directement rattachée au Cabinet du Président, ce qui renforce sa crédibilité et sa visibilité.

La stratégie nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) consiste à « combiner les actions coercitives et de sensibilisation ». Les douanes et les forces armées et de sécurité maliennes contribuent elles aussi, dans le cadre de leur mission, aux efforts de lutte contre la prolifération des armes légères.¹⁷

Le programme d'action national relatif à la lutte contre la prolifération des ALPC 2014-2018¹⁸ (ci-après le « programme d'action ») stipule que la mission de la CNLPAL consiste à aider le Président à élaborer et mettre en œuvre une politique nationale de lutte contre la prolifération des armes légères. Ce programme d'action indique que la gestion de la sécurité des munitions demeure très problématique au Mali et précise que la prolifération des armes a été favorisée par un contrôle insuffisant sur les plans administratif et technique et au niveau de l'encadrement juridique. Un examen du cadre juridique relatif aux ALPC est en cours (à la date de février 2015).

Le programme d'action présente deux grands axes autour desquels s'articule l'approche stratégique.

1. Répondre aux normes nécessaires dans le domaine de la lutte contre la prolifération des armes légères.
2. Combiner les engagements et les ambitions aux niveaux national, régional et local.

Les Forces de défense et de sécurité du Mali

Les Forces de défense et de sécurité du Mali (FDSM) se composent de sept organismes de sécurité:

1. Police
2. Forces armées
3. Douanes
4. Gendarmerie
5. Garde nationale
6. Protection civile
7. Eaux et forêts.

¹⁶ Décret n°96-304/P-RM du 14 novembre 1996 portant création de la commission. Voir également : <http://www.un.int/wcm/webdav/site/mali/shared/documents/fr/discours/1164095540.pdf>.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ Élaboré avec l'appui du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique.

La Direction du matériel, des hydrocarbures et des transports des armées (DMHTA), qui relève des Forces armées maliennes (FAMa), est la base logistique des FDSM. Ils 'agit d'un acteur national de premier plan, chargé de la Gestion de la sécurité des zones (GSZ) et de la Sécurité physique et de la gestion des stocks (SPGS). La DMHTA est l'organisme central traitant de la planification et de l'achat d'armement et de la distribution du matériel aux autres branches des FDSM. L'entreposage des explosifs et munitions est également de son ressort.

Le SLAM/UNMAS a reconnu l'importance de la coordination des activités de SPGS et de l'échange d'informations. Il a créé un « groupe de travail permanent » principalement chargé des questions relatives à la Sécurité physique et de la gestion des stocks. Ce groupe, qui réunit l'ensemble des sept branches des FDSM et le SLAM/UNMAS, se réunit une fois par mois.

Approuvé par le Ministère de la défense, le plan d'action 2014-2015 en matière de SPGS comprend les activités suivantes:

- détruire les stocks d'armes et de munitions obsolètes;
- rénover les arsenaux;
- construire des dépôts de munitions;
- former les agents des FDSM;
- élaborer des normes.

Historique du renforcement des capacités nationales

La réforme du secteur de la sécurité

D'importants processus de réforme du secteur de la sécurité (RSS) sont en cours au Mali. Plusieurs acteurs internationaux travaillent en étroite collaboration avec le gouvernement malien dans le but de renforcer l'appareil d'État. Ils défendent les principes fondamentaux de la RSS, dont la responsabilité, la transparence et l'appropriation nationale. Les activités de renforcement des capacités à l'intention des FDSM, mises en place par le SLAM/UNMAS et l'EUTM, contribuent à un ensemble plus vaste d'activités de RSS au Mali.

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

La RCSNU 2085 (2012), qui donne mandat à la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), sous l'égide de l'Union africaine et de la CEDEAO, autorise le déploiement de la MISMA pour une durée initiale d'une année. Le texte fait expressément référence à la lutte antimines au point 12:

*12. Prie le Secrétaire général de fournir, à mesure que les autorités maliennes en feront la demande, l'appui dans les domaines d'importance critique qui sera nécessaire pour accompagner ou prendre la suite d'une opération militaire menée dans le nord du Mali, aux fins de l'extension de l'autorité de l'État malien, y compris sur les plans de l'état de droit et des institutions du secteur de la sécurité, de la lutte antimines, de la promotion de la concertation nationale, de la coopération régionale, de la réforme du secteur de la sécurité, des droits de l'homme et du début de la démobilisation, du désarmement et de la réintégration des ex-combattants.*¹⁹

La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)

La MINUSMA a pris le relais de la MISMA le 1^{er} juillet 2013. Au titre de la RCSNU 2100 d'avril 2013, elle a reçu pour mandat d'appuyer le processus politique et de mener à bien un certain nombre d'opérations de stabilisation axées sur:

- les principales agglomérations et voies de communication;
- la protection des civils;
- la défense des droits de l'homme;
- la mise en place des conditions indispensables à l'acheminement de l'aide humanitaire et au retour librement consenti des déplacés;
- le rétablissement de l'autorité de l'État;
- l'organisation d'élections libres, transparentes et ouvertes à tous.²⁰

S'agissant du mandat de la MINUSMA relatif à la lutte antimines, la RCSNU 2100 (2013) prévoit les éléments suivants:²¹

¹⁹ Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies 2085 (2012): <http://unowa.unmissions.org/Portals/UNOWA/Security%20Council/Resolution%202085.pdf>

²⁰ <http://www.un.org/en/peacekeeping/missions/minusma/background.shtml>

²¹ *Ibid.*

Article 16

a) *Stabilisation des principales agglomérations et contribution au rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays.*

iv) *Aider les autorités de transition maliennes, par des activités de formation et d'autres formes d'appui, à mener la lutte antimines et à gérer les armes et munitions.*

Article 28

Demande aux autorités de transition maliennes, aidées en cela par la MINUSMA conformément au paragraphe 16, et les partenaires internationaux, de résoudre le problème de la prolifération et du trafic illicite d'armes légères conformément à la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes et au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, de sorte à assurer de façon sûre et efficace la gestion, l'entreposage et la sécurité de leurs stocks d'armes légères et la collecte ou la destruction des stocks excédentaires et des armes saisies, non marquées ou détenues illicitement, et souligne une nouvelle fois, qu'il importe d'appliquer intégralement la résolution 2017 (2011).

La RCSNU 2164 de juin 2014 proroge le mandat de la MINUSMA jusqu'au 30 juin 2015. La résolution mentionne expressément la nécessité de rebâtir le secteur de la sécurité au Mali (article 13 c) ii)) et d'aider les autorités maliennes par des activités de formation et d'autres formes d'appui, à procéder au retrait et à la destruction des mines et autres engins explosifs et à gérer les armes et munitions (article 13 c) iii)).²²

Au 31 août 2014, la MINUSMA comptait au total 9298 membres du personnel en uniforme, (8324 soldats et 974 policiers), 490 membres du personnel civil international, 409 membres du personnel civil local et 96 volontaires des Nations Unies.²³

Le Service de la lutte antimines des nations Unies (SLAM/UNMAS)

Le SLAM/UNMAS a offert son soutien au Mali peu de temps après le déclenchement du conflit armé en 2012. À la demande du Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (DOMP), il s'est rapidement déployé au Mali en janvier 2013 en appui à la résolution 2085 du Conseil de sécurité des Nations Unies.²⁴ L'équipe sur le terrain a procédé à une évaluation d'urgence des menaces liées à des engins explosifs ainsi que des besoins en matière d'enquête sur les REG, de déminage et d'éducation au risque

Le programme SLAM/UNMAS au Mali s'articule autour de trois grands domaines stratégiques:²⁵

²² RCSNU 2164 (2014),

[http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2164\(2014\)&referer=http://www.un.org/en/peacekeeping/missions/minusma/facts.shtml&Lang=F](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2164(2014)&referer=http://www.un.org/en/peacekeeping/missions/minusma/facts.shtml&Lang=F)

²³ Site web de la MINUSMA: <http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/minusma/facts.shtml>

²⁴ RCSNU 2085 (2012), http://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s_res_2085.pdf

²⁵ Dispositive sur le Mali du SLAM/UNMAS transmise par le Chargé de programme du SLAM/UNMAS, mars 2014

UNMAS INTERVENTION: 3 STRATEGIC AREAS

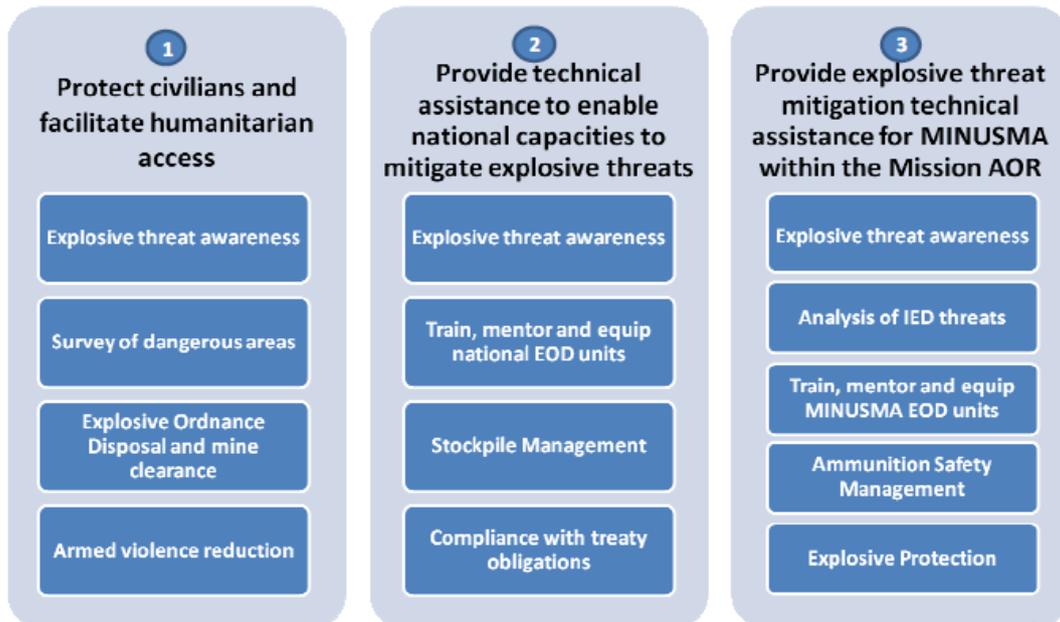


Figure 1 Domaines stratégiques du SLAM/UNMAS²⁶

S'agissant du premier domaine stratégique, le SLAM/UNMAS a participé à la planification d'une mission de la MINUSMA puis à sa mise en œuvre. Il a également dispensé une formation sur la sensibilisation aux risques posés par les mines et sur la neutralisation des explosifs et munitions à l'intention des troupes de maintien de la paix de la MINUSMA. En ce qui concerne le deuxième domaine stratégique, offrir une assistance technique pour donner aux acteurs nationaux de la lutte antimines les moyens d'atténuer les menaces posées par les explosifs est

²⁶ Schéma transmis par le Programme SLAM/UNMAS au Mali, mars 2014.

Traduction de la figure: Intervention du SLAM/UNMAS: domaines prioritaires

1. Protéger les civils et faciliter l'accès humanitaire.

- Sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs
- Relevé des zones dangereuses
- Neutralisation des explosifs et munitions et déminage
- Réduction de la violence armée

2. Offrir une assistance technique pour donner aux acteurs nationaux de la lutte antimines les moyens d'atténuer les menaces posées par les explosifs.

- Sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs
- Former, conseiller et équiper des unités d'EOD nationales
- Gestion des stocks d'armes et de munitions
- Respect des obligations découlant de traités

3. Offrir à la MINUSMA une assistance technique sur l'atténuation des risques liés aux engins explosifs dans la réalisation de son mandat.

- Sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs
- Analyse des menaces posées par les EEI
- Former, conseiller et équiper des unités d'EOD de la MINUSMA
- Gestion de la sécurité des munitions
- Protection contre les explosions

un point particulièrement pertinent et intéressant dans le cadre de la présente étude. Il sera examiné plus en détail par la suite.

Enfin, au titre du troisième domaine stratégique, le SLAM/UNMAS a organisé le lancement d'activités de relevés de zones minées et d'EOD avec le concours de deux partenaires d'exécution (PE), la *Swedish Civil Contingencies Agency* (MSB) et *The Development Initiative* (TDI). Le nombre des PE a ensuite augmenté avec l'arrivée du Groupe consultatif sur les mines (MAG), de la Fédération suisse de déminage (FSD) et de la *Danish Church Aid* (DCA).

En termes de soutien direct à la MINUSMA, le SLAM/UNMAS a apporté une aide substantielle, notamment:

- un appui fondamental à la mission dans le domaine de l'atténuation des menaces posées par les explosifs;
- une formation sur la sensibilisation au danger des engins explosifs dispensée à 1379 membres du personnel en uniforme de la MISMA²⁷/MINUSMA et 705 membres du personnel des Nations Unies;
- la fourniture d'une assistance technique spécialisée, de matériel et de conseils en EOD et en lutte contre les EEI aux nouvelles équipes d'EOD et unités de génie du combat;
- la fourniture à la MINUSMA de compétences techniques en manipulation sans danger, entreposage et neutralisation d'armes et de munitions au cours de futures manifestations consacrées au désarmement (selon que de besoin).²⁸

La Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères (CNLPAL)

Le SLAM/UNMAS travaille en étroite collaboration avec la CNLPAL pour lui donner progressivement les moyens de prendre la direction des activités de coordination de la lutte antimines et de se conformer aux obligations qui lui incombent au titre de traités régionaux et internationaux.

Les normes nationales en matière de sécurité physique et gestion des stocks (SPGS)

Conscient de l'absence de normes et de procédures opérationnelles permanentes (POP) pour orienter les activités de SPGS, le SLAM/UNMAS appuie les FDSM dans l'élaboration de normes nationales de SPGS, lesquelles comprennent deux grands volets:

1. Texte/cadre organisationnel – rôles et responsabilités
2. Directives sur les meilleures pratiques – procédures et systèmes

Les directives sur les meilleures pratiques ont été élaborées en s'inspirant des Directives techniques internationales sur les munitions (IATG), adaptées à la situation du Mali. La place accordée par le SLAM/UNMAS aux structures et procédures correspond au développement organisationnel standard, ces deux éléments jouant un rôle essentiel.

Les équipes WIT (Weapons Intelligence Teams)

Face aux risques majeurs posés par les EEI, le SLAM/UNMAS a encouragé la création d'équipes WIT de quatre membres pour permettre une réaction rapide en cas de découverte d'EEI. Ces équipes devraient être opérationnelles en 2015 et chaque région (Tombouctou, Gao, Kidal et Bamako) devrait disposer de l'une d'entre elles. Le SLAM/UNMAS a indiqué que l'objectif à long terme était d'intégrer des agents des FDSM à ces équipes WIT.

²⁷ Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine

²⁸ *Ibid.*

Les activités de renforcement des capacités

Le SLAM/UNMAS collabore avec plusieurs PE pour atteindre les objectifs des trois domaines stratégiques ci-dessus décrits.

La MSB a dispensé deux formations en EOD de niveau intermédiaire de cinq semaines chacune à 63 agents des FDSM. Vingt d'entre eux ont ensuite suivi une formation en EOD de huit semaines (NILAM niveau 3) au Centre de perfectionnement aux actions post-confliktuelles de déminage et de dépollution²⁹ (CPADD) du Bénin, de septembre à octobre 2013. Six agents des FDSM au total ont obtenu leur qualification.

Ces projets de formation EOD répondent à des demandes expresses de la part des autorités maliennes avec pour objectif à long terme de doter le Mali d'équipes nationales d'artificiers et d'EOD indépendantes sur le plan opérationnel.

En sa qualité de partenaire d'exécution du SLAM/UNMAS, la Fédération suisse de déminage (FSD) participe aux activités de renforcement des capacités des FDSM depuis septembre 2013. Elle axe sa formation sur la gestion de la sécurité des stocks d'armes et de munitions. En 2013, la FSD a organisé une formation de trois mois et demi sur la gestion des entrepôts qui a débouché sur la qualification de 57 gardiens d'entrepôt, 21 responsables d'entrepôt et 19 inspecteurs issus de toutes les branches des FDSM. En 2014, elle a organisé une formation d'inspecteur en SPGS à l'intention de 19 représentants des différentes branches des FDSM ayant fait l'objet d'une présélection. Elle a indiqué que la présélection des participants se traduisait par de meilleurs résultats en termes de formation. Les 19 participants ont fait preuve d'une très grande motivation, comme en témoigne leur taux de réussite de 100% à la formation. La FSD a opté pour une approche élargie; elle a évalué les forces et les faiblesses des FDSM, ce qui a permis de mieux cibler la formation. Cette démarche a été très fructueuse et très appréciée par les agents des FDSM, la formation proposée ayant répondu plus étroitement aux besoins préalablement recensés.

La TDI, agissant elle aussi en qualité de PE du SLAM/UNMAS, a intégré des activités de renforcement des capacités dans ses opérations en cours. Les six militaires ayant obtenu leur qualification en EOD niveau 3 à l'issue de leur formation au Bénin sont affectés à des équipes de la TDI depuis août 2013. Suite à des discussions avec le SLAM/UNMAS, la TDI a invité ces six personnes à rejoindre ses équipes de déminage pour une durée minimum de trois mois, chacune d'entre elles étant rattachée à une équipe de déminage. L'objectif était de leur procurer une formation sur le tas, de leur donner la possibilité de mettre en pratique leurs connaissances en EOD et de perfectionner leurs compétences. Les activités menées par la TDI ont essentiellement porté sur la destruction de stocks d'armes et de munitions. La TDI indique que cette collaboration en matière de renforcement des capacités a été très constructive, ajoutant qu'elle s'est traduite par un resserrement des liens entre le SLAM/UNMAS et l'armée et par une amélioration de la sécurité des opérations sur le terrain.

Le programme de travail MINUSMA/UNMAS 2014-2015

Le programme de travail MINUSMA/UNMAS 2014-2015 met l'accent sur la nécessité de proposer de nouvelles formations spécialisées au personnel des FDSM, précisant qu'il conviendrait pour ce faire de travailler en étroite collaboration avec la Mission de formation de l'Union européenne au Mali (EUTM Mali). L'objectif à plus longue échéance est de faire en sorte que dans le domaine de la neutralisation des explosifs et munitions, le pays dispose à terme de quatre équipes issues du génie militaire (qui seraient déployées dans tout le pays) et d'une

²⁹ <http://www.cpadd.org/spip.php?rubrique5>

équipe issue du secteur de la sécurité civile (qui serait déployée en tout premier lieu à Bamako, pour parer à d'éventuelles menaces terroristes).

L'objectif est de maintenir une approche globale, notamment des cours de formation sur la neutralisation des EEI et les enquêtes post-explosion.

Parallèlement, le SLAM/UNMAS entend poursuivre son travail d'évaluation des stocks d'armes et de munitions et maintenir son soutien en faveur des mesures de réduction des menaces immédiates, de la rénovation du matériel et de la formation à la gestion de la sécurité des munitions à l'intention des agents des FDSM et de la MINUSMA. L'appui à la gestion des stocks ira de la rénovation des arsenaux des postes de police en milieu rural à la reconstruction de dépôts de munitions nationaux selon les normes de sécurité en vigueur.³⁰

Le programme de travail met également en lumière l'appui constant du SLAM/UNMAS à la CNLPAL, dans l'objectif de poursuivre le renforcement de ses capacités afin qu'elle puisse progressivement prendre la direction du programme de coordination de la lutte antimines.

La Mission de formation de l'Union européenne au Mali (EUTM Mali)

Suite à une demande officielle de la part du Gouvernement malien, et conformément aux RCSNU 2071 et 2085, l'Union européenne (UE) a lancé l'EUTM Mali dans le cadre de la Politique de sécurité et de défense commune (CSDP).³¹

L'EUTM rassemble 550 militaires issus de plus de 20 pays européens qui œuvrent conjointement à la reconstruction des forces armées maliennes.

Créée en janvier 2013, l'EUTM offre une assistance à deux niveaux:

- un appui consultatif destiné à soutenir la reconstruction des forces armées maliennes;
- la formation d'unités de combat des forces armées maliennes.

L'EUTM soutient également la rénovation du camp d'instruction militaire de Koulikoro. Outre la transmission de savoir-faire dans le domaine militaire (infanterie, combat blindé, génie, artillerie, logistique), la mission met fortement l'accent sur l'éthique, notamment la cohésion, la discipline et le respect du droit humanitaire international. Les formations qu'elle organise comprennent des modules sur l'EOD.

Le détachement de liaison et d'expertise (*Advanced Liaison Task Force* ou *ALTF*) est l'une des composantes de l'EUTM. Il est formé d'une équipe pluridisciplinaire de conseillers militaires dont la mission consiste à appuyer les autorités maliennes dans la reconstruction de leur outil de défense.

L'EUTM Mali est l'un des éléments du programme d'appui à la reconstruction de l'État malien. Cette mission fait partie de l'approche globale placée sous la conduite de l'UE pour accroître la sécurité au Mali et dans la région du Sahel.³² La stratégie régionale d'approche globale sert de cadre général à l'EUTM.³³

Dans sa résolution 2100 d'avril 2013 portant création de la MINUSMA, le Conseil de sécurité des Nations Unies se félicite du déploiement de l'EUTM au Mali, qui dispense une

³⁰ Programme de travail MINUSMA/UNMAS 2014-2015

³¹ *Ibid.*

³² EUTM Mali

³³ Stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel, 2011

formation et des conseils aux Forces de défense et de sécurité maliennes « *en vue d'aider à asseoir l'autorité civile et le respect des droits de l'homme* » (article 22).³⁴

S'agissant de la formation destinée aux Forces armées maliennes, il a été souligné que: « *... la cohésion, la discipline et la culture du respect des droits de l'homme et des autorités civiles sont des éléments sur lesquels il importe de continuer à travailler pour améliorer les FAMA, tout en renforçant la formation sur les plans technique et tactique, les capacités de commandement et de contrôle et le soutien logistique.* »³⁵

³⁴ RCSNU 2100 (2013):

http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2100%282013%29&TYPE=&referer=http://www.un.org/fr/peacekeepi ng/missions/minusma/&Lang=F

³⁵ Juan Carlos Castilla Barea, *The Malian Armed Forces Reform and the Future of EUTM*,

http://www.ieee.es/en/Galerias/fichero/docs_opinion/2013/DIEEEO93-2013_EUTM_Mali_CastillaBarea_ENGLISH.pdf

Principales conclusions: bonnes pratiques, principales difficultés et enseignements

Bonnes pratiques

Plusieurs bonnes pratiques ressortent des activités de renforcement des capacités mises en place au Mali, notamment:

Intégration de la lutte antimines dans les RCSNU concernées

L'intégration de la lutte antimines dans les RCSNU, au plus haut niveau, a permis d'accroître la visibilité du secteur, ce qui a ouvert la voie à de futures activités et à un soutien externe. À noter à cet égard que la RCSNU 2100 (2013) fait expressément référence aux activités de formation à la lutte antimines et autres formes d'appui dans ce domaine et à la gestion des armes et munitions.

Activités de formation ouvertes à tous proposées très tôt

La décision du SLAM/UNMAS de proposer très tôt des activités de renforcement des capacités aux FDSM (toutes divisions confondues) a facilité la coordination et la collaboration, tout en resserrant la relation de confiance entre les deux organisations. La mise en place en amont d'activités de formation a permis d'indiquer clairement aux partenaires nationaux que le SLAM/UNMAS était résolu à travailler en étroite collaboration avec eux.

Priorité accordée au renforcement des capacités et démarche proactive du SLAM/UNMAS

Le fait que le programme SLAM/UNMAS au Mali ait d'emblée mis l'accent sur le renforcement des capacités a permis de faire du renforcement des capacités une composante à part entière de nombreuses activités. Cette initiative a également contribué à souligner à quel point il était important de travailler en étroite collaboration avec les principaux partenaires nationaux. Plusieurs PE et acteurs nationaux ont clairement indiqué que cette démarche proactive de la part du SLAM/UNMAS avait fortement contribué à faire du renforcement des capacités une priorité.

Efficacité de la coordination

Nul doute que l'efficacité de la coordination entre tous les acteurs internationaux (SLAM/UNMAS, EUTM et PE), mais aussi entre acteurs internationaux et parties prenantes nationales, a favorisé le développement d'un esprit de partenariat et un échange d'informations constructif dans le cadre du programme Mali.

Appropriation nationale

Le cas du Mali illustre clairement comment le fait d'impliquer les parties prenantes dès le départ peut renforcer la détermination nationale et internationale à promouvoir l'appropriation nationale, notamment par le biais d'activités de renforcement des capacités.

Principales difficultés et enseignements

Initiatives en matière de formation

La décision du SLAM/UNMAS de former à la neutralisation des explosifs et munitions plusieurs agents de différentes divisions des FDSM a joué un rôle majeur dans les premières phases du

programme. Elle a resserré la relation de confiance entre les FDSM et le SLAM/UNMAS et clairement souligné l'importance accordée par le SLAM/UNMAS au renforcement des capacités nationales. C'est sciemment que le Service de la lutte antimines des Nations Unies a décidé d'inviter des représentants de toutes les divisions des FDSM à participer au programme, et il a incontestablement atteint son objectif premier. Il convient cependant de noter qu'une partie des agents des FDSM ayant suivi la formation n'ont pas eu la possibilité de mettre en application les connaissances acquises après avoir repris leurs fonctions, à l'image des policiers de la circulation.

Sur les 20 agents ayant suivi la formation en EOD de niveau 3 au Bénin, seuls six ont réussi les épreuves, ce qui laisse supposer que le niveau de formation était trop élevé. Le SLAM/UNMAS est parfaitement conscient de la situation et, à l'avenir, il accordera une plus grande attention au profil des participants, en vue d'assurer la pérennité de ce projet. L'autre enseignement tiré de cette expérience a trait à la nécessité de proposer une formation EOD de niveau 1 aux participants sans expérience préalable.

Intégration du personnel qualifié

Plusieurs personnes interrogées nous ont fait part des difficultés liées à l'insuffisance de structures permettant d'intégrer/encadrer les agents qualifiés des FDSM.

L'objectif premier consistant à former des agents et à renforcer les connaissances techniques au niveau national a été atteint. Le deuxième objectif, visant à intégrer l'EOD dans un programme de formation national, y compris la formation de formateurs (FF), a été qualifié d'étape cruciale par de nombreuses personnes interrogées.

Des représentants de haut niveau des FDSM ont mis l'accent sur la nécessité de créer un centre de coordination des opérations d'EOD pour assurer une coordination et un échange d'informations efficaces. Un certain nombre d'acteurs pensent qu'un centre de ce type pourrait jouer un rôle important dans l'intégration d'agents qualifiés en EOD, lesquels pourraient également participer à des activités de FF afin de promouvoir la pérennité des enseignements. Plusieurs personnes interrogées ont souligné que ce centre de coordination pourrait jouer un rôle majeur en favorisant le partage d'informations aussi bien au sein des FDSM qu'entre le public et les FDSM.

Pérennité des projets

Comme cela se produit pour pratiquement toutes les activités de renforcement des capacités, assurer la durabilité des projets est un défi. Indépendamment de la qualité des projets de formation, leur viabilité à long terme dépend de plusieurs facteurs, notamment des ressources disponibles, des possibilités de mettre en pratique les connaissances acquises et de l'existence d'une chaîne de commandement efficace. Or, la plupart de ces facteurs échappent au contrôle des organisations chargées de dispenser les activités de formation, d'où une faible emprise sur la pérennité des projets. Ce paradoxe met en lumière une difficulté très fréquemment rencontrée dans le domaine du renforcement des capacités nationales et qui n'est pas propre au seul secteur de la lutte antimines.

Annexes

Annexe I: Liste des personnes interrogées

Nom	Titre	Organisation
Générale de brigade Coulibaly Kani Diabate	Présidente	Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères
Colonel Major Nana Tiémoko Traore	Directeur	Direction du Génie Militaire
Général de brigade Didier Dacko	État-major général des armées	Ministère de la défense
Marlène Dupouy	Analyste en renforcement des capacités /Coordinatrice de projet SPGS	UNMAS
Charles Frisby	Chargé de programme	UNMAS
Marc Vaillant	Responsable de programme	UNMAS
Joseph Huber	Chef des opérations	UNMAS
Donat Blugeon	Agent de lutte contre les EEI	UNMAS
Eric Boulin	Agent de formation	UNMAS
Etienne Huber	Agent de SPGS	UNMAS
Adrian Hunt	Chef de mission adjoint	Ambassade de Grande-Bretagne
Robb Jones	Chef de projet	TDI
Jimmy Jean Chehab	Chef de projet	FSD
Marcel Vachez	Conseiller technique/ Formateur en SPGS	
Jean Pierre Thouvenin	Conseiller technique/ Formateur en SPGS	
Tobias Siepenkothen	Formateur en EOD	EUTM